



Vaudreuil-Dorion

**AVIS PUBLIC
PROMULGATION
RÈGLEMENTS N^{OS} 1273-10, 1275-266 ET 1276-13**

AVIS PUBLIC EST, PAR LES PRÉSENTES, DONNÉ :

QUE le règlement n° 1273-10 intitulé :

Règlement modifiant le Règlement de lotissement n° 1273 afin de modifier l'article 4.2.2.4 concernant la cession de terrains pour fins de parcs ou de terrains de jeux ou d'espaces naturels

QUE le règlement n° 1275-266 intitulé :

Règlement modifiant le règlement de zonage n° 1275 afin de modifier le plan de zonage et permettre l'ajout de normes concernant l'aménagement des terrains, des aires de stationnement et des aires d'entreposage dans les secteurs du Parc d'affaires du Plateau et du Carrefour A-30/route 340, dans l'optique d'améliorer les interfaces du boulevard de la Cité-des-Jeunes et de la route Harwood

QUE le règlement n° 1276-13 intitulé :

Règlement omnibus modifiant le Règlement de construction n° 1276

ont été adoptés par le Conseil de la Ville de Vaudreuil-Dorion, le 16 avril 2018.

QUE ces règlements ont été examinés et approuvés par la résolution numéro CA 18-05-09-17 du comité administratif de la Municipalité régionale de comté de Vaudreuil-Soulanges, lors de sa séance du 9 mai 2018 et ont été déclarés conformes aux objectifs du schéma d'aménagement et aux dispositions du document complémentaire. Le certificat de conformité pour ces règlements a été délivré à Vaudreuil-Dorion, le dixième (10^e) jour du mois de mai deux mille dix-huit (2018) sous le numéro de certificat VD 2018-05.

QUE toute personne intéressée peut prendre connaissance de ces règlements au Service du greffe et des affaires juridiques, 2555 rue Dutrisac, Vaudreuil-Dorion, durant les heures de travail.

DONNÉ À VAUDREUIL-DORION, ce quatorzième (14^e) jour du mois de mai deux mille dix-huit (2018).

Jean St-Antoine, avocat, OMA
Greffier

Le présent avis peut être consulté sur le site
Internet de la Ville au www.ville.vaudreuil-dorion.qc.ca